

Compte rendu de séance

Séance du 22 mai 2017 à 20h30

L'an 2017 et le 22 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de Mr FAUVEL Marc Maire.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme MARTIN Bernadette, Mme BASLE Marie-Pierre, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LATREILLE David, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. MARION Bertrand, M. LEBRETON David, M. DAVENEL Dominique, M. LETORT Anthony.

Absents Excusés :

- M. LETORT Yoann (procuration à M. GAUDIN Xavier)
- Mme LERAY Stéphanie (procuration à M. LETORT Anthony)
- Mme GUILLEUX Monique (procuration à Mme MARTIN Bernadette).

Absente :

- Mme GATEL Carole.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 15/05/2017

Date d'affichage :

A été nommé(e) secrétaire : M. LEBRETON David

Objet(s) des délibérations

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Délibération : Modification de la délibération concernant le vente de terrain à ELIAN.
- Délibération : Travaux d'entretien sur chemins ruraux et voies communales (PATA).
- Délibération : Réfection de chemins communaux

SOMMAIRE

- Délibération : Subvention A.E.J.I. 2017.
- Délibération : Achat de stores pour la Mairie et la Bibliothèque
- Délibération : Déclassement du chemin « La Cheluère »
- Délibération : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg
- Délibération : Délibération autorisant Le Maire à prendre un CDD portant nomination d'un agent contractuel en vue du remplacement temporaire d'un agent technique

Réf : 2017-04– 34 : Vente de terrain à ELIAN PROMOTION

Cette délibération annule et remplace celle du 21/11/2016.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que ELIAN PROMOTION souhaite acquérir du terrain pour faire des logements sociaux sur une partie de la 3^{ème} tranche de la ZAC de la Huberderie, section A N° 1913 et 1921, dans le but de construire 4 maisons individuelles en locatif social pour NÉOTOA.

Mr Le Maire demande au Conseil de fixer le prix de vente du M².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à **85.34 € TTC le M².**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour signer tout document se rapportant à cette vente.

Réf : 2017-04– 35 : Travaux d'entretien sur chemins ruraux et voies communales (PATA)

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BEAUMONT de Beaucé concernant l'entretien et la remise en état des chemins ruraux et des voies communales (PATA) :

⇒ **PATA** : **9 940.00 € H.T. (11 328.00 € T.T.C.)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité et autorise Le Maire à signer le devis.

Réf : 2017-04– 36 : Subvention A.E.J.I. 2017

Mr Le Maire présente la demande de subvention de l'A.E.J.I. de Saint-Jean-Sur-Vilaine. Le montant s'élève pour 2017 à 15 422.00 € avec une régularisation d'un montant de 3 815.00 € sur 2016. Cette subvention est calculée sur l'estimation des journées enfant par communes. Chaque fin d'année, l'A.E.J.I. effectue une régularisation. Pour 2016, St-Jean-Sur-Vilaine a eu plus de journées que prévu et sa participation aurait dû être plus importante, d'où une régularisation sur 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention d'un montant de 19237.00 € intégrant la régularisation sur 2016 de 3 815.00 €.

Réf : 2017-04– 37 : Achat de stores pour la bibliothèque et la Mairie

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que certains stores de la Mairie et de la bibliothèque sont abîmés et qu'il est nécessaire de les changer. Mr Le Maire présente des devis de 2 entreprises :

Mairie : Stores de France (1187,28 €), SARL Tigier Sofa (1344,00 €)

Bibliothèque : Stores de France (2313,12 €), SARL Tigier Sofa (2640,00 €)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise Stores de France pour la Mairie et la bibliothèque, à savoir :

⇒ **Pour la Mairie** :

○ Stores de France : **989.40 € H.T. (1 187.28 € T.T.C.)**

⇒ **Pour la Bibliothèque** :

○ Stores de France : **2 102.84 € H.T. (2 313.12 € T.T.C.)**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un riverain souhaite acquérir une partie du chemin communal de « La Cheluère » passant devant sa propriété et envisage la création d'un autre chemin déviant cette dernière. Tous les frais restent à sa charge. Le prix du m² proposé est de 0.50 €.

Pour déclasser ce chemin communal une enquête publique va devoir être lancée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente et le lancement de l'enquête publique.

Monsieur le Maire expose :

L'arrêté en date du 27 décembre 2016 portant modifications des statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHATEAUBOURG suite à l'adhésion de la commune d'Argentré du Plessis, attribue encore au SIEC la production et la distribution rationnelle de l'eau potable dans les communes.

Dans les faits, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg n'exerce plus la partie production de la compétence eau, puisqu'il ne possède plus de moyens de production d'eau potable depuis que le SYMEVAL a construit son unité de production d'eau au « Plessis Beucher » à Châteaubourg. Cette station d'eau potable se substituant à l'usine appartenant au Syndicat.

Il s'avère nécessaire de clarifier l'exercice de la compétence eau du Syndicat de Châteaubourg en ramenant l'objet du Syndicat à la seule compétence eau définie comme suit :

- Exploitation et Entretien des réseaux d'alimentation en eau potable
- Etude et réalisation des ouvrages le constituant
- Distribution rationnelle de l'eau potable dans les communes.

Vu la délibération du Comité du SYNDICAT en date du 28 mars 2017, approuvant la modification des statuts afin de ramener l'objet du Syndicat à la seule compétence distribution d'eau potable,

Vu la notification en date 21/04/2017 de ladite délibération adoptant le projet de modification des statuts et invitant les collectivités adhérentes à se prononcer sur la modification statutaire,

***Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal :***

- ***Approuve*** la modification des statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHATEAUBOURG en termes concordants avec les dispositions prévues par la délibération du Comité du SIEC en date du 28 mars 2017.
- ***Sollicite*** Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine pour qu'il prenne au vu et sous réserve du résultat de la consultation des collectivités adhérentes, la décision de modification des statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHATEAUBOURG.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Mr Le Maire, qui précise notamment qu'un remplacement de 2 mois et demi doit être envisagé à partir de juin 2017 suite à l'absence prévue d'un agent technique, et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Mr Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 31-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Réf : 2017-04– 41 : Réfection de chemins communaux

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de 2 entreprises concernant la réfection de 2 chemins communaux (La petite Hamonnaie ; La Chauvelaye) prévue dans le cadre du budget Investissement pour 2017 :

⇒ **Ets PIGEON** **25 200.00 € H.T. (30 240.00 € T.T.C.)**

⇒ **Ets BEAUMONT** : **22 812.10 € H.T. (27 374.52€ T.T.C.)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient à l'unanimité l'entreprise BEAUMONT et autorise le Maire à signer le devis.

Questions diverses

Bilan création du giratoire : Coût : 245393,08 €. Subventions : 137309,33 €. Reste à charge de la Commune : 107984,75 € (hors récupération TVA)

Aire de covoiturage : En cours de finition

Espace jeux : Les jeux seront prochainement installés

Réunion d'information des élus sur le restaurant scolaire le 31 mai à 20h30

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 19 juin 2017 à 20h30

**Le Maire,
Marc FAUVEL**